

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 22 janvier 2019 (En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

- aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus

Pour cette journée de grève, nos revendications portent sur :

- une augmentation des budgets et des dotations globales pour répondre aux besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population, dont la psychiatrie adulte et infanto-juvénile, la protection de l'enfance, la dépendance, le handicap, les dispositifs d'insertion,
- une véritable formation pour les professionnels de la psychiatrie,
- un seuil minimum de 150 soignant-es pour un secteur de psychiatrie de 60 000 habitant-es,
- un recrutement dans tous les secteurs à la hauteur des besoins,
- La prise en compte de la souffrance éthique des professionnel-les face à l'inadaptation des réponses du fait des politiques d'austérité (manque de moyens, absence de place dans les structures qu'elles soient thérapeutiques où éducatives ...).
- la résorption effective des emplois précaires dans tous les secteurs, avec l'embauche immédiate des contrats aidés,
- l'amélioration des conditions de travail,
- L'arrêt des politiques de restriction budgétaires,
- des moyens pour l'accès aux soins, l'action sociale et médico-sociale,
- l'abrogation du décret sur les GHT,
- l'abrogation de la T2A, de la loi HPST - Bachelot, de la loi santé - Touraine, de la loi travail 1 - El Khomri, loi travail 2 – Pénicaud ; l'abandon des politiques d'austérité : de la loi NOTRe ainsi que du pacte de responsabilité...
- création conséquente de dispositif extrahospitalier, l'arrêt des fermetures et ré-ouverture d'unités d'hospitalisation,
- l'arrêt des fusions-absorptions, des suppressions de postes, et des processus de mise en concurrence entre les associations, les établissements publics et le secteur privé lucratif,
- un moratoire sur les restructurations et/ou fusion d'établissement,
- l'arrêt des attaques faites aux plus démunis-es, comme la remise en cause des contrats jeunes majeurs, de l'assistance aux mineur-es isolé-es non accompagné-es, du soutien à la parentalité...
- le respect de l'article L112-3 du CASF par l'Etat et les Départements afin de garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'Enfance,
- l'accès aux droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire national,
- l'abrogation de la loi 2002-2, l'arrêt des appels à projets, des CPOM, ainsi que toutes ces stratégies de mise en concurrence, de restructuration, de concentration et de marchandisation du secteur,
- retrait des lois travail 2016 et 2017





Fédération SUD Santé Sociaux

Plus généralement, nos revendications portent sur :

- l'augmentation générale des salaires avec un SMIC à 1700€ net,
- l'égalité salariale femme/homme,
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les salarié-es,
- la réalisation d'une étude sur la morbidité des professionnels dont le ministère des Solidarités et de la Santé a la charge,
- la réduction du temps de travail, 32h en 4 jours et 30h en 3 nuits par semaine,
- le maintien du décret sur la prime d'installation dans les régions et zones tendues qui en bénéficient,
- un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- la suppression de tous les ordres professionnels,
- une loi sanitaire et sociale décidée en tenant compte des attentes des professionnel-les et des usager-ères.
- la consolidation et le développement du droit à l'IVG et de son accès
- l'arrêt immédiat de la répression envers les militant-es syndicaux-ales, ainsi que de toutes et tous les militant-es qui luttent pour la défense des droits humains ainsi que les militant-es impliqué-es dans des luttes rejoignant nos revendications.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre, nos sincères salutations.
Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Corinne LORAINÉ

Paris, le 11 janvier 2019

